

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



Délibération du Conseil Municipal
N°2022-019
VOTE DES TAUX DES 2 TAXES LOCALES
2022

Séance du : 21 mars 2022

Date de convocation : 16 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux et le vingt-et-un mars, à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,

Pouvoir de : GILBERT Hervé à FAUST Alain

Absent: GILBERT Herve, ONOL LANG Per,

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les lois de finances,

Vu les dispositions de l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles 1609 nonies C, 1640 B et C et 1447-0 du 1 du III de l'article 1636B sexies et de l'article 1609 quinquies C du Code Général des Impôts,

Considérant que les bases d'impositions augmentent de 4.08 % entre 2020 et 2021 et que le produit attendu évolue de 4.32 %,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décider d'augmenter les taux de référence de 1.5 %, pour l'année 2022 :
- Vote les taux de l'année 2022 ainsi :
 - Taxe sur le foncier bâti : 45.58 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 108.54 : %

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture : 23 mars 2022

Date affichage : 23 mars 2022

